

Courrier de la commune concernant la devanture :

Chère Madame,

Comme expliqué dans le courrier réceptionné par la propriétaire actuelle, lors de vérification de la situation cadastrale et urbanistique des immeubles situés rue Commune Estienne à Thiméon, il a été constaté que certaines habitations, dont la n°10, empiètent partiellement sur le domaine public. Cette situation n'étant pas réglementaire, le Collège communal, réuni en séance du 3 octobre 2025, a décidé, dans un souci de régularisation, de procéder à la désaffection et à l'aliénation des bandes de terrains concernées.

Concrètement, cette procédure implique de mandater un géomètre-expert en vue de la réalisation d'un plan de mesurage des bandes de terrain à aliéner et ainsi permettre d'identifier, pour chaque propriétaire, la superficie utilisée, de désaffectionner les bandes de terrain susmentionnées par une décision du Conseil communal, de prendre la décision de principe quant aux aliénations futures et de décider notamment des modalités financières de la vente, conformément à une estimation réalisée par un notaire, de rédiger un projet d'acte en vue d'acter juridiquement cette situation.

Au niveau financier pour les futurs acquéreurs, il s'agira d'acheter la partie à front de l'habitation. Les frais de géomètres incomberont certainement aux différents propriétaires.

Cependant, je n'ai pas plus d'information à ce niveau du dossier.

Les futurs acquéreurs peuvent me contacter s'ils ont l'une ou l'autre question.

Bien cordialement,

Morgane Hamiaux
Service Cadre de vie
Administration communale de Pont-à-Celles
Place communale, 22 – CP 6230

071/84.90.85 | Fax 071 84 43 45
www.pontacelles.be | [FB Commune de Pont-à-Celles](#)

CONTACT

Morgane Hamiaux
Service cadre de vie
Morgane.Hamiaux@communeestienne.be

Place communale, 22
6230 Pont-à-Celles

T 071 84 90 85

NIREF : Aliénation rue
Commune Estienne
VIREF

ANNEXES :

1

2

**OBJET : Régularisation d'une occupation du domaine public sise rue
Commune Estienne à Thiméon – Notification**

Madame Sempels,

Lors de vérification de la situation cadastrale et urbanistique des immeubles situés rue Commune Estienne à Thiméon, il a été constaté que certaines habitations, dont la vôtre, empiètent partiellement sur le domaine public.

Cette situation n'étant pas réglementaire, le Collège communal, réuni en séance du 3 octobre 2025, a décidé, dans un souci de régularisation, de procéder à la désaffection et à l'aliénation des bandes de terrains concernées.

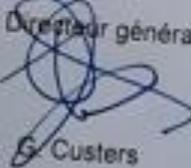
Concrètement, cette procédure implique :

- Mandater un géomètre-expert en vue de la réalisation d'un plan de mesurage des bandes de terrain à aliéner et ainsi permettre d'identifier, pour chaque propriétaire, la superficie utilisée ;
- Désaffecter les bandes de terrain susmentionnées par une décision du Conseil communal ;
- Prendre la décision de principe quant aux aliénations futures et de décider notamment des modalités financières de la vente, conformément à une estimation réalisée par un notaire ;
- Rédiger un projet d'acte en vue d'acter juridiquement cette situation.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancée du dossier dès que les décisions par le Conseil communal seront prises.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions complémentaires dont vous souhaiteriez éventuellement disposer.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agrérer, Madame Sempels, nos meilleures salutations.

Le Directeur général,

G. Custers



Le Bourgmestre,

Philippe Knaepen